

Etienne Corbaz\*

*Le rôle de la Compagnie genevoise  
des colonies suisses de Sétif  
dans l'émigration savoyarde  
(1855-1856)  
ou le colon prétexte*

Le 6 octobre 1855, un groupe de cent trente-quatre Savoyards partait pour coloniser la région de Sétif, située dans les hauts plateaux du Tell algérien. La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, à l'origine de cette émigration, décrivait le départ de Savoie en ces termes aux personnes chargées d'accueillir les nouveaux colons sur place : «Le départ de tous ces Savoisiens, soit à Annecy soit à Aix, a été très pompeux et paraît avoir produit un excellent effet. Nous avons donné à Annecy un dîner aux autorités et aux journalistes de toutes les opinions. Nous avons vu défiler nos émigrants dans sept omnibus pavoisés de drapeaux, tous revêtus de blouses et casquettes uniformes, etc... Cela avait l'air d'un vrai triomphe et M. Drevet s'est surpassé ; aussi les journaux de Savoie ont fait (déjà aujourd'hui) des récits pompeux. Le convoi parti hier matin sur le bateau à vapeur du lac du Bourget a dû arriver le soir à Lyon et ce matin à Marseille»<sup>(1)</sup>. Dîner officiel avec les autorités, utilisation de la presse et de la publicité, manifestations dans les rues : rien ne fut négligé pour donner de l'ampleur à ce départ vers les terres africaines. La Compagnie genevoise, instigatrice de ces festivités, avait en effet besoin d'attirer en Algérie de nombreux colons.

Nous sommes ici en présence d'une étude de cas quantitativement faible et restreinte dans le temps : ce ne furent en effet qu'environ quatre cents Savoyards qui émigrèrent en Algérie sous le contrôle de la Compagnie genevoise, et ceci dans les seules années 1855 et 1856. Parmi les innombrables paramètres – d'ordre économique, climatique, politique, voire psychologique – dont il faut tenir compte pour comprendre l'histoire de l'émigration, l'in-

---

\* Historien, Lausanne (Suisse).

(1) Archives d'Etat de Genève (AEG) : Archives privées, 68.14.2., fol. 214-216, 6 octobre 1855.

fluence des agences d'émigration est trop souvent sous-estimée. Pour cette raison, il ne sera question dans cet article, basé sur les archives officielles de la Compagnie genevoise, que du rôle joué par cette dernière dans l'émigration de ces quatre cents Savoyards. L'histoire du contexte en Savoie reste, quant à elle, à faire. Mais quelle était cette Compagnie qui pendant les années 1855 et 1856 allait recruter en Savoie et qui avait organisé le départ de ces cent trente-quatre Savoyards ?<sup>(2)</sup>

\* \*  
\*

### *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif*

La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif est une association privée, fondée en 1853 à Genève par huit capitalistes, tous personnages influents dans la politique genevoise et très actifs dans les milieux de la haute finance internationale. Parmi ces huit capitalistes, trois furent réellement à l'origine de cette affaire<sup>(3)</sup> : François Sautter de Beau regard (1826-1885), très jeune président de la Compagnie qui se lançait dans le monde des affaires, soutenu en cela par de nombreux contacts noués par lui-même ou sa famille en France et en Algérie ; Jacques-Marie-Jean Mirabaud (1784-1864), banquier international de premier ordre qui amenait non seulement un apport financier important à la Compagnie, mais aussi de nombreux contacts gardés de son travail accompli en Italie du Nord ; Paul-Elisée Lullin (1800-1872), fils de banquier et descendant d'une des plus illustres familles genevoises. Au vu du milieu social des membres fondateurs et de l'importance économique de premier plan qu'ils jouaient sur la scène internationale, la formation de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif est exemplaire des transformations intervenues au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'organisation d'une entreprise commerciale et financière : utilisant fortement leurs relations personnelles, comme on avait coutume de faire au début du siècle, les concessionnaires avaient de plus lancé leur entreprise avec grand renfort de publicité et avaient tenté de s'attirer le plus grand nombre possible d'actionnaires<sup>(4)</sup>.

Par décret, signé par Napoléon III le 26 avril 1853, ces capitalistes avaient reçu, sous condition de les peupler, vingt mille hectares de terre dans la province de Constantine en Algérie. Ces terres étaient divisées en zones de deux mille hectares, sur chacune des-

---

(2) Cet article est basé sur un mémoire de licence effectué sous la direction de M. Bouda Etemad à l'Université de Lausanne, Corbaz (E.), *Les origines de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1858)*, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, octobre 1991 (non publié).

(3) Les cinq autres membres fondateurs étaient Charles-Henri Emile de Traz, Jean-Antoine Fazy-Alléon, Charles-Armand-Louis-Madelin de Loriol, Henri-Maximilien-Adolphe Bouthilier de Beaumont de Budé et Charles-Louis Sautter. Ces deux derniers concessionnaires furent rapidement remplacés par Alphonse-François Faesch et Charles-Mathias-Aymon de Gingins de la Sarraz qui devait être nommé directeur de la compagnie à Sétif et organiser sur place l'installation de la colonie.

(4) Sur cette question, voir Landes (D.S.), « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 3, 1956, p. 204-222.

quelles devait être construit un village de cinquante maisons, peuplé de familles d'agriculteurs européens. Les concessionnaires s'engageaient à construire ces maisons dont le prix ne dépasserait pas deux mille cinq cents francs et qu'ils devraient vendre à prix coûtant aux colons. Le gouvernement français, de son côté, exonérait les bénéficiaires et les colons de toutes redevances envers l'Etat et s'engageait à effectuer les travaux d'utilité publique (fontaines, voies de communications, fortifications, construction des églises et des écoles). Les concessionnaires, qui avaient le choix des colons pour autant qu'ils fussent « mâles, majeurs et valides », devaient s'assurer ensuite que ces derniers soient en possession, à leur départ, de trois mille francs. Ce n'est que lorsque les concessionnaires pouvaient certifier au gouvernement qu'un village était construit que les deux mille hectares y attachés étaient divisés en deux parties : une moitié, partagée en cinquante lots, revenait aux colons sous forme de lots de vingt hectares chacun ; l'autre moitié devenait propriété « définitive et incommutable » des concessionnaires.

L'intérêt du gouvernement français pour cette démarche genevoise était double : Napoléon III, dans l'incertitude qui caractérise le début de son règne quant au devenir de l'Algérie, était intéressé premièrement à une arrivée de capitaux dans la nouvelle colonie, deuxièmement à en peupler les terres<sup>(5)</sup>. Les propositions genevoises étaient donc pour lui des plus intéressantes : le discours de la Compagnie genevoise, se présentant comme une alliance entre le capital et le travail, s'intégrait parfaitement dans cette vision politique. Le capital de la Compagnie fut fixé à ses débuts à trois millions de francs<sup>(6)</sup> alors que l'Algérie n'avait pas bonne presse en France et que les retentissantes faillites des premières décennies de domination française freinaient beaucoup trop, aux yeux de l'empereur et de ses ministres, l'afflux de capitaux vers l'Afrique.

Par ailleurs, la Compagnie connaissait le constat fait par le gouvernement français, affirmant non seulement que l'Algérie grevait trop lourdement les finances de l'Etat mais également que les colons débarquant en Algérie se retrouvaient fréquemment à la charge de l'Etat. Elle déclarait alors être capable de remédier à ces problèmes endémiques de la gestion de l'Algérie. Le fait qu'elle partageait les terres qui lui étaient octroyées en Algérie et en consacrait « une partie à la petite propriété et l'autre à la grande culture (en faisant supporter à la grande propriété les frais d'installation de la petite) »<sup>(7)</sup> était, à ses yeux, le seul moyen de permettre le peuplement de l'Algérie par des petits colons comme le gouvernement français le désirait.

Le travail de la Compagnie dans ses premières années d'existence fut alors de trouver des colons non seulement d'accord de s'expatrier, mais surtout possédant la somme de trois mille francs exigée pour acquérir un lot et une maison. Ce montant exorbitant entrava, dès le début, l'activité de la Compagnie dans sa recherche de colons. Elle s'adressa à des responsables de communes suisses, en avançant des arguments philanthropiques : en donnant du travail à l'étranger aux pauvres, elle prétendait lutter contre le paupérisme et surtout pen-

---

(5) Sur la question de la politique algérienne de Napoléon III, voir Julien (C.A.), « La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871) », *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 1, Paris, 1964 ; Rey-Goldzeiguer (A.), *Le royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III (1861-1870)*, Alger, 1977.

(6) A titre de comparaison, la Banque d'Algérie fondée en 1851 ne put afficher comme capital de départ que la somme de un million de francs. Voir à ce propos Rey-Goldzeiguer (A.), *op. cit.*, p. 107.

(7) AEG : 68.15.1., fol. 182, 9 décembre 1854 : copie-lettre de la Compagnie au maréchal Vaillant, ministre de la guerre à Paris.

sait intéresser les communes à même ainsi de se déléster des frais importants d'assistance publique que leur occasionnaient leurs indigents. Mais ces démarches n'aboutirent pas aux résultats escomptés et le recrutement des colons, réalisé dans les cantons de Vaud puis de Berne, ne fut pas à la hauteur des ambitions de la Compagnie. Celle-ci tenta alors de recruter à l'étranger et la Savoie, souvent considérée comme l'arrière-pays de Genève, fut la première région visée. Une telle démarche devait également permettre à la Compagnie de s'affranchir des nombreuses critiques qui lui étaient faites par le gouvernement français de favoriser exclusivement les colons de nationalité suisse et de religion protestante<sup>(8)</sup>.

### *Le départ de Savoie*

L'impérieuse nécessité de trouver des colons incita la Compagnie, en Savoie comme ailleurs, à mettre en place une véritable stratégie publicitaire censée provoquer l'émigration. La Compagnie décrit elle-même ses démarches dans une lettre adressée au maréchal Vaillant<sup>(9)</sup> : «Ainsi, dans le courant de cet hiver, la Savoie sera inondée de ces documens (*sic*) et, les Almanachs des campagnes pénétrant dans le plus petit hameau, nous serons certains d'atteindre les paysans auxquels nos publications sont destinées. Il nous paraît impossible qu'une propagande colonisatrice faite sur une aussi vaste échelle, appuyée du concours d'hommes influents de toutes les opinions et soutenue par un personnel nombreux et actif, n'aboutisse pas à des résultats».

Deux types de démarches allaient permettre à la Compagnie de se faire connaître en Savoie et d'«inonder» cette région de propagande. Premièrement, la Compagnie passa un accord avec tous les journaux de la région «quelle que soit leur couleur politique ou religieuse»<sup>(10)</sup>. Les articles publiés dans la presse locale étaient ainsi financés par la Compagnie et de ce fait étroitement contrôlés. Elle se montra satisfaite de pouvoir publier des articles dans l'*Almanach des campagnes*, ouvrage à très large diffusion qui tirait alors à trente mille exemplaires. La Compagnie édita également de nombreuses brochures tirées souvent à plus de trois mille exemplaires<sup>(11)</sup>. Ainsi, un grand nombre d'articles faisant un éloge inconditionnel de la région de Sétif au niveau de sa salubrité, de sa sûreté et de sa fertilité<sup>(12)</sup>

---

(8) Il est important de mentionner le rôle du protestantisme dans l'identité et le fonctionnement de la Compagnie. Le réseau international de la finance protestante fut en effet fortement utilisé. Les affaires de la Compagnie sont exemplaires des nombreuses entreprises genevoises alliant philanthropie, mission protestante et haute finance. Sur cette question, voir Pous (J.), *Henri Dunant l'Algérien ou le mirage colonial*, Genève, 1979 ; Luthy (H.), *La banque protestante en France*, Paris, 1961.

(9) La Compagnie avait coutume de mettre régulièrement les ministres chargés des colonies au courant de ses démarches. Elle voulait prouver par là-même son travail soutenu en vue du peuplement de l'Algérie. Il s'agit ici d'une copie-lettre de la Compagnie au maréchal Vaillant (1790-1872), ministre de la guerre à Paris et chargé, à ce titre, des affaires algériennes. AEG : 68.15.1., fol. 355-361, 14 juillet 1855.

(10) AEG, *ibid.*

(11) Par exemple : *Aux agriculteurs. Renseignements relatifs aux émigrants dans la colonie suisse de Sétif (Algérie)*, Typ. Burdet, Annecy (1854).

(12) «Sauf Chambéry et Annecy, aucune ville de Savoie ne peut rivaliser avec Sétif» proclame une lettre parue dans *La Gazette de Savoie*, reproduite dans Peut (H.), *Annales de la colonisation algérienne*, Bulletin mensuel de colonisation française et étrangère, vol. 8, 1855, p. 190.

devait inciter des Savoyards jugés pour la circonstance «gens religieux, moraux, sobres, robustes, laborieux et très propres à une bonne et féconde colonisation»<sup>(13)</sup> à émigrer en Algérie. Deuxièmement, la Compagnie mit en place un réseau de correspondants et s'assura le concours d'agents recruteurs principaux, en l'occurrence les deux frères Drevet établis l'un à Annecy, l'autre à Chambéry. La Compagnie divisa ensuite la région en dix zones de recrutement, chacune confiée à un sous-agent recruteur. Comme précédemment dans les autres zones de recrutement, il s'agissait de notables qui jouissaient d'une image de respectabilité et qui pouvaient donc par leur statut garantir le sérieux et l'intégrité de la Compagnie. Elle chercha enfin à s'assurer le concours du clergé et l'évêque d'Annecy promit de mettre les curés des villages au courant de l'entreprise.

Quelques mois avant ces différentes démarches, certains membres fondateurs de la Compagnie, accompagnés d'agents recruteurs savoyards et de quelques notables, firent un voyage sur les lieux de la future colonie. La Compagnie supervisa ce voyage, ce qui lui permit non seulement de contrôler et d'influencer les articles à paraître dans les journaux savoyards, mais aussi de trouver facilement des acquéreurs de lots. Ces Savoyards furent les premiers sur place et purent ainsi acheter de nombreux lots sur lesquels ils allaient établir des colons devenus alors fermiers. Pourtant, découlant de la politique de Napoléon III qui voulait peupler les terres de l'Algérie, une clause du décret de concession, fondateur de la Compagnie, stipulait qu'il était interdit à quiconque d'acheter plus d'un seul lot. Mais, en Savoie comme ailleurs, suite à l'impossibilité de trouver des colons possédant trois mille francs, cette clause fut abusivement détournée. Des notables et certains agents recruteurs achetèrent donc des lots et y placèrent, sous le couvert de titres de propriété fictifs, des prétendus colons-proprétaires qui n'étaient en fait que de simples fermiers.

Ces agents recruteurs, en plus des primes reçues par colons trouvés, furent donc engagés financièrement dans l'affaire de la Compagnie. Ces avantages financiers les incitèrent d'ailleurs à une publicité suffisamment fallacieuse pour que le directeur de la Compagnie à Sétif en personne dût y mettre un frein. En effet, il se plaignait auprès du siège genevois de ne pouvoir être à la hauteur des promesses exagérées faites pour provoquer l'émigration. Ainsi, signe d'une concurrence entre la Compagnie et ses agents recruteurs, il écrivit que M. Drevet «s'avance trop dans ses promesses et exagère pour un résultat tout à fait momentanément la propagande»<sup>(14)</sup>. Le directeur sur place y prenait garde parce qu'il était quotidiennement confronté à l'installation des émigrants et qu'il préférait avoir des colons réellement propriétaires de leurs lots. Les administrateurs à Genève, eux, ne s'y intéressaient guère : dans le but de recevoir un domaine pour leur propre usage, ils étaient plus intéressés à prouver au gouvernement français qu'ils peuplaient rapidement les terres.

### *L'arrivée à Sétif*

Qu'est-il alors advenu des cent trente-quatre colons partis le 6 octobre 1855 ? Bien que la Compagnie tentât, pour son image de marque et pour les succès futurs, de favoriser le plus possible la réussite de ces premiers colons, leur arrivée en terre algérienne se résuma

---

(13) *Ibid.*, vol. 8, 1855, p. 255.

(14) AEG : 68.17.5., fol. 465-468, 30 novembre 1855. Le directeur mentionne par exemple que les colons se plaignent de ne pas recevoir les deux repas de viande et le litre de vin promis par jour.

en une succession de cruelles désillusions. Dès leur installation dans les villages de Mahouan et El Ouricia, premiers villages catholiques construits par la Compagnie, les nouveaux arrivants remarquèrent que les maisons n'étaient pas terminées et qu'en place des briques promises les constructions étaient en pisé. La sécurité n'était pas non plus à la hauteur des attentes et, dès les premiers jours, les colons durent endurer l'hostilité des Algériens musulmans dépossédés de leurs terres. Mais plus encore, c'est dans une lettre confidentielle envoyée par le directeur de la Compagnie à Sétif au siège genevois, que nous apprenons précisément le devenir des Savoyards. En effet, Gingins de la Sarraz, toujours désireux d'avoir de véritables colons propriétaires, avoua : «Le travail de la Compagnie en Savoie pour y créer un mouvement d'émigration vers Sétif, malgré tous les soins qui y ont été donnés, malgré les frais considérables causés jusqu'à ce jour, a obtenu en fait un si petit résultat (quatre lots effectivement pris) (...) que je ne pense point exagérer en le disant complètement avorté»<sup>(15)</sup>. Sur les cent trente-quatre émigrants, seules quatre personnes devinrent donc effectivement colons et possédèrent leur lot. Eux seuls correspondirent aux différents critères imposés par le gouvernement français en vue du peuplement et de l'exploitation des plateaux de Sétif par la Compagnie genevoise. N'étant pas propriétaires de leurs terres, les autres devinrent fermiers et se trouvèrent obligés de rembourser par le fruit de leur travail les frais investis par les propriétaires des lots. D'autres encore furent employés comme ouvriers sur les terres de la Compagnie, dans de véritables fermes modèles qui devinrent le fleuron de l'agriculture coloniale. D'autres enfin, si leurs moyens financiers le permettaient, tentèrent un retour mais, plus souvent, allèrent augmenter le nombre d'Européens qui se fixaient dans les villes de l'Algérie.

Cette première émigration savoyarde n'apporta donc pas les résultats escomptés pour provoquer l'émigration de nouveaux colons. En effet, par des lettres envoyées aux amis ou aux familles restés en Savoie, les nombreux déboires individuels furent bientôt connus et cela malgré les démarches officielles tentées non seulement par la Compagnie auprès des journaux, mais également par les frères Drevet pour donner une image glorieuse de la nouvelle terre africaine. Après ce premier départ de cent trente-quatre colons, les émigrations suivantes eurent lieu de manière individuelle, évitant ainsi toute publicité autour d'un départ collectif. On peut estimer à environ quatre cents le nombre de Savoyards qui partirent, par l'entremise de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, vers les terres algériennes<sup>(16)</sup>.

Ce travail de recrutement en Savoie fut de courte durée : dès avril 1856, la Compagnie mit fin à la mission de ses agents recruteurs. Elle cessa, en effet, tout travail de recrutement en Savoie, mais aussi en Suisse, en France ou dans le Piémont. Incapable de trouver des colons possédant trois mille francs, la Compagnie avait dans un premier temps, comme nous l'avons vu, détourné le décret et accepté ou provoqué l'achat de plusieurs lots par des personnes ou des institutions désireuses d'investir en Algérie. Dans un deuxième temps, il

---

(15) AEG : 68.17.5., fol. 514, 20 décembre 1855. Il s'agissait de propriétaires dénommés Robert, Millet, Veluz et Calotin.

(16) Le manque de précision de ce chiffre provient du fait que les Savoyards étaient comptés dans les mêmes listes que les Piémontais. Les ressortissants de cette région furent particulièrement sollicités par la Compagnie. En effet, le banquier Mirabaud, membre fondateur de la Compagnie, y organisa une «Société philanthropique» qui se chargeait de trouver les fonds pour financer le départ des colons. Le terme de philanthropique est, ici aussi, à relativiser puisqu'en fait les colons devenaient par ce système également fermiers et devaient rembourser, par leur travail sur les terres de la Compagnie, les frais investis par les actionnaires de la société piémontaise.

s'avéra beaucoup plus rentable de remplacer les colons et les agriculteurs européens par la main-d'œuvre indigène, jugée plus résistante au travail, moins exigeante et surtout moins onéreuse. La Compagnie se libérait ainsi également de toute obligation envers d'autres propriétaires qu'elle-même.

Cette transformation était de taille : elle ne respectait en effet absolument pas les clauses du décret de 1853 et était en totale opposition avec la politique française qui visait à peupler les terres de l'Algérie. Néanmoins, mis devant le fait accompli, le gouvernement français devait ratifier cet état de fait par un nouveau décret signé par Napoléon III en 1858, et accepter que la Compagnie employât des indigènes en lieu et place d'Européens. Cette nouvelle décision impériale libéra la Compagnie de ses charges de peuplement et lui octroya la complète possession des terres. Après ces cinq premières années d'existence et après diverses tentatives pour rentabiliser les terres algériennes, la Compagnie avait trouvé la voie à ce qu'elle allait rester pendant un siècle de présence en Algérie : une grande exploitation agricole de douze mille hectares basée sur l'élevage et la monoculture céréalière.

\* \*  
\*

Cette exploitation restera en terre algérienne jusqu'en 1956. Entreprise capitaliste, elle ne se soucia que peu de l'importance donnée par le gouvernement français, puis par les Pieds-noirs, au peuplement de l'Algérie. Rapatriant ses énormes bénéfices, elle ne participa pas aux frais qu'occasionnait la colonisation pour la Métropole. Elle «écréma» la région de Sétif, en y constituant une entreprise sans considération aucune pour les colons qui tentaient d'y vivre, ou pour le développement de la ville<sup>(17)</sup>. Mais, nous l'avons vu, ce domaine fut constitué par l'entremise d'une promesse de peuplement. Pourtant, le colon des débuts de l'installation de la Compagnie en terre algérienne avait été bientôt remplacé par la main-d'œuvre indigène et finalement exproprié. Néanmoins, ce colon-paysan devait continuer à être présent dans le discours de la Compagnie : chassé de ses terres, il revient comme une image et se transforme en mythe, légitimant l'entreprise genevoise en particulier, et la colonisation en général<sup>(18)</sup>.

---

(17) Les ouvrages de René-Eugène Passeron sont à ce sujet exemplaire. Cet auteur, natif de Sétif, s'indigne des faveurs accordées à la Compagnie qui étouffe sa région. Il tente avec acharnement de défendre la petite propriété. Voir Passeron (R.E.), *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord*, Alger, Thèse en sciences politiques et économiques, 1925 ; *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif*, Alger, Congrès de la colonisation rurale, 1930.

(18) Que n'a-t-on pas entendu sur le colon-laboureur, véritable fer de lance de la colonisation française en Algérie ? Il est intéressant de remarquer à ce propos l'article du chanoine Dechavassine qui, au début de la guerre d'Algérie, s'étonnait des libéralités dont avait joui la Compagnie genevoise et proclamait néanmoins haut et fort la valeur du colon-paysan savoyard dans le maintien de l'Algérie française. Voir Dechavassine (M.), «L'émigration savoyarde en Algérie (1855-1914)», *Revue savoisienne*, 1958, p. 148-175.

L'histoire de l'émigration se résume souvent à une succession de destins individuels, aussi nombreux que valeureux. L'aventure y est privilégiée, l'exotisme fait rêver et les voyages, chargés de nostalgie, pour des contrées inviolées ou des edens apaisants, sont des sujets intarissables d'images et de récits. Les émigrants, sûrs de leurs succès futurs, ont alors le courage du départ et emportent avec eux techniques et progrès d'une civilisation en expansion. Pourtant, il serait bon d'envisager aussi l'émigration sous un autre angle. En cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, alors que le problème des migrations internationales se pose avec une grande acuité, il est fondamental de garder en mémoire que les départs sont souvent des réponses à des difficultés d'ordre économique parfois insurmontables, et que les enjeux peuvent dépasser le destin individuel des migrants. Il me semblait donc important, par cette étude de cas, de rappeler que l'émigration de ces quatre cents Savoyards fut aussi provoquée par une poignée de notables locaux et par les administrateurs de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif afin de leur permettre de réaliser d'importants bénéfices<sup>(19)</sup>.

---

(19) En collaboration avec E.T.E.H., *Etudes, Travaux en Histoire*.